Poumarède Matthieu

Professeur à l’Université Toulouse 1 Capitole

Directeur de l’IEJUC

Mél : Matthieu.Poumarede@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 12 87 24

**Principales spécialités**

Droit des contrats, Droit de la responsabilité civile, Droit immobilier

**Résumé de carrière**

**2003** : Soutenance d’une thèse de doctorat intitulée « Régimes de droit commun et régimes particuliers de responsabilité civile » sous la direction de Madame le professeur Corinne Saint-Alary Houin.

**2004** : Qualification par le CNU et recrutement comme Maître de conférences par l’Université de Caen Basse Normandie (Centre de Recherche en Droit Privé)

**2005** : Admis au concours d’agrégation et nomination à l’Université Toulouse 1 Capitole

**2011** : Direction de l’Institut des Etudes Juridiques de l’Urbanisme de la Construction et de l’Environnement (EA 1919) (en cours)

**2014** : Promotion par le CNU (section 01) à la première classe.

**Présentation des recherches**

Au cours de la période 2016-2020, j’ai continué à développer deux grands axes de recherches tant dans des travaux individuels que collectifs : le droit des obligations et le droit immobilier.

1/ La recherche en droit de obligations.

Sans exclure des publications plus générales et fondamentales sur le droit des obligations (*Ouvrage consacré au « droit des obligations » chez Montchrestien, 4eme éd. à paraitre en 2020 ; Participation au « Traité de droit de la responsabilité et des contrats » chez Dalloz 12e éd parue en sept. 2020 ; communications, articles et fascicules consacrés au « contenu du contrat », à «*La responsabilité du fait de l’inexécution d’une obligation contractuelle : un régime de compromis**», à l’« article 1110 : Contrat à exécution instantané et contrat à exécution successive » et plus largement à la réforme du droit des obligations)** *~~à « La notion de droit apparent », « L’avènement de la responsabilité civile du fait d’autrui », la « Théorie générale de la gestion contractuelle de la responsabilité », « La transmission des actions », ou la réforme du droit des obligations,~~ etc.*), mes recherches ont porté plus particulièrement sur deux thèmes dans des articles, notes de jurisprudence et colloques.

Le premier thème concerne

D’une part, l’étude de cette thématique qui tend à dépasser les clivages classiques (« *La pénétration en droit civil des techniques du droit commercial » ; « Vente d’immeuble et droit de la consommation, un exemple à suivre ? » ; « Encadrer ou favoriser le progrès ? L’exemple de la sécurité des produits » ;  « La sanction de l'embauche déloyale d'un salarié d'une entreprise concurrente : aux confins du droit des affaires et du droit du travail »*) constitue, au-delà de l’intérêt que l’on peut lui porter pour elle-même, un angle d’attaque intéressant pour étudier les mutations du droit des obligations et, par-delà, la place qui doit être attribuée à un droit commun rénové des contrats et de la responsabilité civile (« *Quel Projet de réforme du droit français des obligations ? » ; « La place de l’acte juridique dans les projets de réforme du droit des obligations » ; « Les régimes particuliers de responsabilité civile, ces oubliés de l’avant-projet Catala »*). Cette étude a ainsi pu être menée aux travers de recherches portant sur les obligations et la responsabilité de certains professionnels identifiés (agent de voyages, notaire, avocat, transporteur, chasseur de biens immobiliers) à l’égard de leurs cocontractants, mais également par le biais de travaux portant sur les rapports d’obligations et de responsabilités entre professionnels, notamment concernant la concurrence déloyale et le parasitisme.

D’autre part,

S’agissant du droit immobilier, c’est par le biais de la responsabilité et des contrats des constructeurs que je l’ai dans un premier temps abordé. Ces études menées dans des articles et des chroniques (RDI, Droit et patrimoine, RTDI) qui constituaient la suite logique des recherches portant sur la responsabilité et les obligations des professionnels, m’ont peu à peu conduit à élargir le champ des recherches en deux principales directions : le logement et l’environnement de l’immeuble.

Les problématiques générales relatives au mal logement et plus généralement à la pénurie de logements peuvent trouver des solutions par la mise en place d’instruments juridiques nouveaux (« *Favoriser la construction de logements : nouvelles voies, nouveaux moyens ? » ; « Le bail réel immobilier logement »*), l’adaptation d’outils connus (« *Les garanties de bonne fin : quelles adaptations à la crise ? » ; « Construction : la relance par le logement social ? » ; « Le vendeur constructeur et les assurances construction »*) ou le développement de la normalisation et de la certification (« *La certification et les labels, outils de valorisation de la construction durable » ; « Recours aux normes techniques et à la certification, quelles responsabilités pour les constructeurs ? »*). Ces outils juridiques doivent néanmoins conserver un haut niveau de protection des accédants, caractéristique du droit Français (*Présentation du droit français de la responsabilité des constructeurs*), tout en facilitant la construction de logement, malgré les obstacles juridiques, techniques et financiers rencontrés (*Les nouvelles contraintes constructives*).

Prolongeant ces travaux sur le logement, c’est l’environnement de celui-ci qui a pu retenir mon attention dans une série de travaux, conduisant peu à peu à pénétrer le champ du droit de l’urbanisme. Outre l’étude de l’impact des normes environnementales sur l’immeuble et la manière de le construire (« *Performance énergétique du bâtiment : l'introuvable responsabilité ? » ; « Propos introductifs, in Panneaux photovoltaïques, où en est-on ? »*), c’est l’idée que, contrairement aux meubles, l’immeuble a un environnement (« *L’immeuble dans son environnement » ; « L'acceptation par le maître de l'ouvrage des risques de troubles anormaux du voisinage doit être caractérisée pour valoir cause d'exonération »*) qui a guidé mes recherches tendant à montrer que cette circonstance entraîne manifestement une collectivisation consentie ou imposée de la propriété immobilière (« *La violation de l’usage et de la destination de l’immeuble »* ; « *De la protection des monuments historiques à la mise en valeur du patrimoine architectural »*).

**I / Responsabilités administratives et scientifiques** (en gras les responsabilités en cours)

**- Directeur de l’Institut des Etudes Juridiques de l’Urbanisme, de la Construction et de l’Environnement (EA1919) depuis 2011**

Animation d’une équipe d’enseignants chercheurs issus des sections 01 et 02 se traduisant par l’impulsion et la réalisation de projets collectifs qui prennent la forme de colloques, de réponses à des appels d’offre (Europe-Ecohabitat ; IDEX-Agroécologie ; Toulouse Métropole : Règlements locaux de publicité, mise en place du PSMV ; DREAL), de conclusion de partenariat en matière de recherche et de formation avec des institutions et des syndicats professionnels (USH Midi-Pyrénées, UNIS, Toulouse Métropole) et par la publication de la revue Droit et Ville, revue à comité de lecture.

**- Directeur de publication de la revue Droit et Ville**

**- Directeur adjoint de l’Ecole européenne du droit chargé des relations avec les professionnels depuis 2014.**

Mise en place d’un cycle de conférences animé par des professionnels du droit à destination des étudiants de l’Ecole européenne du droit.

- **Membre de la commission de la recherche** **depuis 2011**.

- **Membre du conseil de l’Ecole doctorale de droit et sciences politiques depuis 2011**

- **Membre du comité consultatif pour la recherche depuis 2013**

- Membre d’un comité de sélection pour le recrutement d’un professeur de droit privé au titre de l’article 46-1 (2013).

- Président d’un comité de sélection pour le recrutement d’un professeur de droit privé au titre de l’article 46-3 (2012).

**-** Membre du bureau de la section de droit privé (2008-2010)

- Participation à une commission du PRES de l’Université de Toulouse 1 Capitole sur le développement de l'enseignement supérieur dans le Nord Est de Midi Pyrénées (2008)

**II/ Animation et encadrement de la recherche**

**1/ Organisation de colloques, de journées d’étude et de conférences.**

* **Organisation de 6 colloques**

- **Panneaux photovoltaïques, La nouvelle donne ?**, Juin 2011, Université Toulouse 1 Capitole

- **La mise en copropriété de l’immeuble**, Colloque international France Québec, septembre 2011 (coorganisation avec D. Tomasin), Université Toulouse 1 Capitole.

- **Les surfaces de l’immeuble bâti**, 29 novembre 2012, Université Toulouse 1 Capitole.

- **L’immeuble irrégulier**, 9 janvier 2014 (avec l’Association Régionale Notariat Université), Université Toulouse 1 Capitole

- **La surélévation des immeubles en copropriété**, 16 janvier 2014, Université Toulouse 1 Capitole

- **Usages et destinations de l’immeuble**, quelles notions pour quels droits, 30 juin 2015, Université Toulouse 1 Capitole

* **Organisation de 4 journées des « Rencontres USH Midi-Pyrénées/IEJUC » dans le cadre d’un partenariat signé en 2012.**

- **Les copropriétés en difficultés**, 1res Rencontres USH/IEJUC, février 2012

- **La loi SRU modifiée, quels impacts pour le logement social**?, 2èmes Rencontres USH/IEJUC, avril 2013

- **Le logement intermédiaire**, 3èmes Rencontres USH/IEJUC, janvier 2015

- **Le logement des jeunes**, 4èmes Rencontres USH/IEJUC, novembre 2015.

* **Organisation d’un Cycle de conférence sur la « Propriété »**

-T. Revet, « Les mutations de l’indivision », janvier 2012.

-P. Delvolvé, « Propriété publique et propriété privée », mars 2012

-F. Brochu, « L’assurance titre », juin 2012

-M. Xifaras, « Qu’est-ce que la propriété ? Ou comment et pourquoi se poser la question ? », janvier 2013

-D. R. Martin, M.-P. Camproux-Dufrene et L. Devia « Propriété et environnement » juin 2013 (à l’invitation de Carole Hermon)

-J.-Auby, « Du droit de l’urbanisme au droit de la ville », janvier 2014

**2/ Direction de thèses.**

* **Nombre de thèses soutenues et nombre de thèses en cours :** **5 thèses soutenues et 3 thèses en cours**
* **Liste des thèses soutenues et devenir des docteurs.**

- **Marc Dupré, Contribution à une théorie des contrats spéciaux**, thèse univ. Toulouse. Thèse soutenue le 22 novembre 2011, mention très honorable avec les félicitations du jury, **avocat**.

- **Séverin Jean, La protection des droits subjectifs par la responsabilité civile**, thèse univ. Toulouse, thèse soutenue le 29 juin 2012 **qualifiée par le CNU, maître de conférences à l’Université Toulouse 1 Capitole**

- **Audrey Ginisty, La notion de préjudice réparable,** par Mademoiselle Audrey Ginisty-Andrieu, thèse univ. Toulouse, Thèse soutenue le 11 décembre 2013, mention très honorable avec les félicitations du jury, **avocat**.

- **David Gantschnig, La qualification générique du contrat d’entremise**, thèse univ. Toulouse, Thèse soutenue le 29 novembre 2013, mention très honorable avec les félicitations du jury, **qualifié par le CNU, Maître de conférences à l’Université de Poitiers**

- **Brunehilde Barry**, La réparation en nature, thèse univ. Toulouse, Thèse soutenue le 1er décembre 2014, mention très honorable avec les félicitations du jury.

* **Liste des thèses en cours.**

- **Anne-Catherine Richter, L’après contrat**, 2012, thèse univ. Toulouse, contrat doctoral

- **Emilie Arnal, Contrat et déontologie professionnelle**, 2013, thèse univ. Toulouse.

- **Annabelle Grosjean**, 2015, thèse univ. Toulouse.

**3/ Participation à des jurys de thèses et de HDR**

* **Jury de thèse**

**Sophie Deville** (MCF Toulouse), **Sonia Ben Hadj Yahia** (MCF Corte), **Rbii Jamal** (professeur Université Mohammed V Rabat), **J-B. Delbès** (avocat), **A. Camille** (avocat), **M. Allati** (avocat), **Romain Scaboro** (avocat), **Nicolas Balat** (MCF Paris II), **Fanny Rogue**, **J.-L. Praud**.

* **Jury de HDR**

**Sabrina Delrieu** (Maître de conférences, Corte)

**III/ Publications**

* **Ouvrage individuel**

1- **Droit des obligations**, Montchrestien, 3e éd. sept. 2014.

* **Participation à des ouvrages collectifs**

1- **Droit de la responsabilité et des contrats**, Ph. le Tourneau (dir.), Dalloz Action,

Edition 2010 : n° 801 à 1050 ; n° 2260 à n° 2419 ; n° 4511 à 4631.

Edition 2012 : n° 801 à 1050 ; n° 1051 à 1299, n° 2260 à n° 2419 ; n° 4511 à 4631.

Edition 2014 : n° 801 à 1050 ; n° 1051 à 1299, n° 2260 à n° 2419 ; n° 3200 à 3609; n° 4511 à 4631.

2- **Notice sur J.-B. Sourdat**, in J.-L. Halpérin (dir.), Dictionnaire des juristes français, PUF, 2007

3- **Principe de la distinction des obligations de moyens et des obligations de résultat**, Juris-classeur civil, Art. 1136 à 1145, Fasc 20, 2007 (avec Ph. le Tourneau), 2014 (avec Ph. le Tourneau).

4- **La distinction des obligations de moyens et des obligations de résultat et l'obligation de sécurité**, Juris-classeur civil, Art. 1136 à 1145, Fasc 30, 2007 (avec Ph. le Tourneau), 2014 (avec Ph. le Tourneau

5- **Autres distinctions des obligations de moyens et des obligations de résultat, Juris-classeur civil**, Art. 1136 à 1145, Fasc 40, 2007 (avec Philippe le Tourneau) , 2014 (avec Ph. le Tourneau)

6- **L’avènement de la responsabilité du fait d’autrui**, in Mélanges Philippe le Tourneau, Dalloz, 2008, p. 839-874.

7- **Rubrique « Bonne foi »**, Répertoire civil Dalloz, 2009 (avec Ph. le Tourneau) ; à paraître 2016 (avec Philippe le Tourneau)

8- **Le dirigeant, le salarié et l’entreprise face à la réparation du dommage environnemental, in Travail et environnement : points de rencontre et d’inflexion**, Lamy, coll. Axe droit, 2010, p. 275-294.

9- **La place de l’acte juridique dans les projets de réforme du droit des obligations**, in M. Nicod (dir.), Les métamorphoses de l’acte juridique, LGDJ, 2011.

10- **Notice sur Gabriel Marty**, in J.-L. Halpérin (dir.), Dictionnaire des juristes français, PUF, 2015.

11**- Chapitre « France »**, in M. Monteduro, P. Buonogiorno, S. Doumbé-Billé, D. Santiago Iglesia (eds), Définitions of « Forest » and the law ; A global comparaison, Springer (à paraître).

* **Articles dans des revues**

1- **Les régimes particuliers de responsabilité civile**, ces oubliés de l’avant-projet Catala, D. 2006, p. 2420.

2- **Le contrat de vente d’immeuble et le droit de la consommation**, un exemple à suivre ?, Revue Lamy Droit civil, 2006-31, p. 74.

3- **Recours aux normes techniques et à la certification, quelles responsabilités pour les constructeurs ?** Droit et patrimoine, juillet 2009, p. 61-67.

4- **L’immeuble dans son environnement**, Droit et patrimoine, juin 2010, p. 48-55.

5- **Propos introductifs**, in Panneaux photovoltaïques, où en est-on ?, Droit et Ville 2011, p.

6- **Les contours du devoir d’investigation du notaire**, JCP N 2011, p. 31-40.

7- **Opportunité économique de l'opération de devoir de conseil et mise en garde du notaire**, JCP N 2012, 1063

8- **Chasseur de biens immobiliers : quelle réglementation ?**, AJDI 2012, p. 647.

9- **La sanction de l'embauche déloyale d'un salarié d'une entreprise concurrente : aux confins du droit des affaires et du droit du travail**, RTD com. 2012, p. 651-670

10- **Le sort de la clause de non-concurrence liant un salarié à son ancien employeur devant la chambre commerciale de la Cour de cassation : revirement, confirmation, simplification ?**, Droit social juill. août 2013.

11- **Favoriser la surélévation : l’avènement d’un droit de la construction dérogatoire**, 2014, Droit et ville n° 77, p

12- **Transmission des actions à l’occasion d’une vente immobilière : où va la doctrine de la Cour de cassation**?, Revue des contrats 2014-4, p. 806

13- **Article 1110 : Contrat à exécution instantané et contrat à exécution successive**, Revue des contrats 2015-3, p.

14- **La force majeure dans les contrats de construction**, RDI 2015 (à paraître).

* **Notes de jurisprudence dans des revues**

1- **La théorie du parasitisme existe… mais elle n’est pas sans limites**, note sous TGI Paris, 4 juin 2004, Petites affiches 18 août 2005, p. 9.

2- **Le cumul de l’action en contrefaçon et de la théorie du parasitisme : de nouvelles perspectives**, note sous Civ. 1re, 19 oct. 2004, Petites Affiches 31 août 2005, p. 10.

3- **Une publicité faisant apparaître un service de téléphonie mobile comme un produit dérivé peut constituer un agissement parasitaire**, note sous CA Paris, 8 sept. 2004, Petites affiches 12 septembre 2005, p. 6.

4- **Application de la théorie des facilités essentielles à un droit de propriété intellectuelle**, note sous Com., 12 juillet 2005, JCP 2005, II, 10121.

5- **La théorie du parasitisme au secours des marques notoires imitées**, note sous CA Orléans, 2 juillet 2004, Petites Affiches 20 octobre 2005, p. 13.

6- **La sanction du « pillage » de travaux universitaires par l’action en contrefaçon et la théorie du parasitisme**, note sous CA Paris, 4 juin 2004, Petites Affiches 28 octobre 2005, p. 14.

7- **Conditions et étendue de la responsabilité des agents de voyages**, note sous Civ. 1re, 2 novembre 2005, JCP 2006, II, 10018.

8- **La fin de non-recevoir de l’article L. 133-3 du Code de commerce frappe encore (plus fort ?)**, note sous Com., 7 nov. 2006, JCP 2007, et JCP E, 2007, 8 Mars 2007, 1315.

9- **L’agence de voyages n’est pas responsable, en l’absence de faute, du fait des billets d’avion qu’elle délivre**, note sous Civ. 1re, 30 janv. 2007, JCP 2007, II, 10060.

10- **Processus d’indemnisation des victimes de catastrophe industrielle : divergence quant aux pouvoirs du juge** (NCPC, art. 145), note sous CA Toulouse, 3e ch., sect. 1, 5 déc. 2006 ; TGI Toulouse, ord. réf., 19 déc. 2006 et TGI Toulouse, ord. réf., 29 mars 2007, JCP 2007, II, 10112.

11- **Le bailleur qui n'a pas exercé son droit d'option, n'est pas fondé à solliciter une mesure d'expertise in futurum**, note sous Civ. 3e, 16 avr. 2008, JCP 2008, II, 10193.

12- **Mise en demeure et force majeure dans le bail à construction**, note sous Civ. 3e, 1er juin 2011, RDI 2011, p. 447.

13- **La clause dérogeant au statut des baux emphytéotiques en limitant le droit de libre cession du cocontractant ne constitue pas une clause exorbitante du droit commun**, note sous Civ. 1re, 6 juill. 2011, RDI 2011, p. 565.

14- **Loyer dérisoire et nullité relative du bail à construction**, note sous Civ. 3e, 21 sept. 2011, n° 10-21.900, RDI 2011, p. 623.

15- **Cession du terrain au preneur avant l'expiration du bail à construction : confusion ou résiliation suivie d'une cession ?**, note sous Com., 12 juin 2012, n°11.18-978 et Civ. 1re, 30 mai 2012, n° 11.12-301, RDI 2012, p. 511.

16- **L'acceptation par le maître de l'ouvrage des risques de troubles anormaux du voisinage doit être caractérisée pour valoir cause d'exonération**, note sous Civ. 3e, 21 nov. 2012, n° 11-25.200, RDI 2013, p. 100.

17- **Le devoir de conseil du notaire : une impossible exonération**, note sous Civ. 1re, 14 nov. 2012, n° 11-24.726, JCP N 8 févr. 2013, p. 31.

18- **Garantie intrinsèque : Du devoir de renseignement au devoir de (dé)conseil du notaire**, note sous Civ. 1re, 20 mars 2013, n° 12-24.750, JCP N 14 juin 2013.

19- **Cession du terrain au preneur avant l’expiration du bail à construction : encore et toujours (plus) d’autonomie de la loi fiscale**, note sous Conseil d’État, 8e et 3e ss-sect., 27 févr. 2013, n° 350663, Sté Armoricaine d’entretien naval, au Lebon, RDI 2013, p. 271.

20- **« Gérant non salarié » : Les lois passent (en catimini), la jurisprudence demeure**, obs. sous Soc. 27 mars 2013, n° 12-12.892, Droit social, juin 2013, p. 558.

21- **Mise en œuvre d’une clause résolutoire pour non-respect de la clause interdisant l'édification par le preneur de constructions nouvelles en cours de bail sans l’autorisation du bailleur**, note sous CA Aix-en-Provence, 5 févr. 2013, Molinari épouse Roux/SCI Les Gennevriers, n° 10/13039, RDI 2013, p. 322.

22- **Attribution préférentielle du droit au bail emphytéotique en cas de divorce**, note sous Civ. 3e, 12 juin 2013, n° 12-11.724, RDI 2013, p. 473.

23- **Le notaire, l’agent immobilier et le vendeur en liquidation judiciaire, revirements de jurisprudence**, note sous Civ. 1re, 16 oct. 2013, n° 12-24.267, JCP N 2014, 1115.

24- **La Cour de cassation et le "petit amendement technique" : de l’inapplication de la réglementation des baux commerciaux à la révision du loyer du bail emphytéotique**, note sous Civ. 3e, 19 févr. 2014, n° 12-19.270, RDI 2014, p. 352.

25- **Assurance dommages-ouvrage et devoir d’investigation du notaire**, note sous Cass. 1re civ., 20 mars 2013, n° 12-14.711 : JurisData n° 2013-005187 ; RD imm. 2013, p. 339. - CA Limoges, 22 août 2013 : JurisData, n° 2013-031795. - CA Lyon, 22 oct. 2013 : Juris-Data, n° 2013-024724. - CA Douai, 28 janv. 2014 : JurisData, n° 2014-001145, JCP N juin 2014, (avec Me G. Toussaint)

26- **Nullité d'une clause d'agrément stipulée dans un bail à construction**, note sous Cour de cassation, 3e civ., 24 sept. 2014, n° 13-22.357, RDI 2015, p. 640.

27- **De la qualité de maître de l'ouvrage du preneur à bail à construction**, note Civ. 3e, 7 oct. 2014, n° 13-19.448, RDI 2015, p. 35.

28- **Quand le notaire doit vérifier le commencement effectif des travaux**, note sous Cass. ass. plén., 5 déc. 2014, n° 13-19.674, JCP N 2015, 1097.

* **Chroniques dans des revues**

* **Chronique annuelle de droit immobilier à la revue Droit et Patrimoine** (avec J.-F. Davignon)

- **Droit immobilier 2011 : Qualité et quantité – de la difficulté des exercices d’équilibre normatif**, Droit et Patrimoine, juillet-août 2012, p. 104-119.

- **Droit immobilier 2012 : D’une mandature à l’autre…,** chronique annuelle avec J.-F. Davignon, Droit et patrimoine, mai 2013, p. 66-83.

- **Droit immobilier 2013 : Favoriser la construction de logements : nouvelles voies, nouveaux moyens ?**, Droit et patrimoine avr. 2014.

- **Droit immobilier 2014 : "Clarification" et "simplification" : Consignes et résolutions**, Droit et patrimoine avr. 2015.

* **Chronique Trimestrielle « Construction » à la Revue trimestrielle de droit immobilier** :

**RTDI 2012-1**

-Le garant de livraison n’est pas un constructeur, note sous Civ. 3e, 7 septembre 2011, n°10- 21.331.

-L’étiquette énergie n’est pas obligatoire dans les annonces de ventes d’immeubles à construire, commentaire de Rép. min. numéro 109319, JOAN Q 23 août 2011.

**RTDI 2012-2**

-Contrat préliminaire de réservation : quels engagements pour le vendeur ?, note sous Civ. 3e, 12 avril 2012, n°11-11.764

**RTDI 2012-3**

-Validité de la caution flotte accompagnée d'une attestation nominative, note sous Civ. 3e, 20 juin 2012, pourvoi n° 11-18.463

**RTDI 2012-4**

-Une terrasse dont les fondations sont artisanales, voire non-conformes demeure un ouvrage, note sous Civ. 3e, 7 nov. 2012, n° 11.25-370.

-La destination convenue entre les parties : critère d'appréciation de l'impropriété à la destination, note sous Civ. 3e, 10 oct. 2012, n° 10.28-309.

**RTDI 2013-1**

-Une terrasse dont les fondations sont artisanales, voire non-conformes demeure un ouvrage, note sous Civ. 3e, 7 nov. 2012, n° 11.25-370.

-La destination convenue entre les parties : critère d'appréciation de l'impropriété à la destination, note sous Civ. 3e, 10 oct. 2012, n° 10.28-309.

**RTDI 2013-2**

-Rénovation : pas de contrat de construction de maison individuelle avec fourniture du plan, note sous Civ. 3e, 20 mars 2013, n° 11-27.567

-L’action en responsabilité contractuelle pour dol du constructeur est transmissible au sous-acquéreur, note sous Civ. 3e, 27 mars 2013, n° 12-13.840

-Garantie de bon fonctionnement : quel domaine ?, note sous Civ. 3e, 13 févr. 2013, n° 12-12.016

**RTDI 2013-3**

-Démolition de l'ouvrage consécutive à l'annulation du contrat : l'article 555 du Code civil est hors sujet, note sous Civ. 3e, 24 avril 2013, n° 12-11.640

-Nullité du contrat de construction de maison individuelle : le prononcé de la démolition interdit au constructeur de solliciter le paiement du coût des travaux qu'il a réalisés, note sous Civ. 3e, 26 juin 2013, n° 12-18.121

-Les travaux dont le maître de l'ouvrage se réserve l'exécution doivent être décrits et chiffrés, note sous Civ. 3e, 29 mai 2013, n° 12-10.111

**RTDI 2013-4**

-Vers un recours obligatoire à la garantie financière d’achèvement extrinsèque dans la VEFA (Ordonnance n° 2013-890 du 3 octobre 2013 relative à la garantie financière en cas de vente en l'état futur d'achèvement)

-Responsabilité du maître de l’ouvrage envers le sous-traitant : encore et toujours !, note sous Civ. 3e, 11 septembre 2013, pourvoi n° 12-21.077

-Prise en charge par le constructeur des travaux nécessaires à l'habitation de l'immeuble, note sous Civ. 3e, 11 septembre 2013, pourvoi n° 12-20.25.

-Recours du garant de livraison : application rétroactive de l’article L. 443-1 du Code des assurances, note sous Civ. 3e, 24 Septembre 2013, pourvoi n° 12-23.770

-Le constructeur-vendeur, présumé connaître les vices affectant l’ouvrage vendu après achèvement ? note sous Civ. 3e, 10 juillet 2013, pourvoi n° 12-17.149

**RTDI 2014-1**

- Ordonnance n° 2013-889 du 3 octobre 2013 relative au développement de la construction de logement décret n°2013-891 du 3 octobre 2013.

-L’entreprise d'assurance, ayant consenti une garantie de paiement ne peut être tenue au-delà de son engagement, note sous Civ. 3e, 20 novembre 2013, pourvoi n°13-10.081.

-Confirmation d’un contrat de construction de maison individuelle irrégulier, note sous Civ. 3e, 20 novembre 2013, pourvoi n° 12-27.041.

-Restitutions et responsabilités consécutives au prononcé de la nullité du contrat de construction de maison individuelle, note sous Civ. 3e, 11 décembre 2013, pourvoi n° 12-14.74.

-Caractérisation de la réception tacite et paiement de « l’essentiel du prix », note sous Civ. 3e, 8 octobre 2013, pourvoi n° 12-25971

**RTDI 2014-2**

-Pas de garantie de livraison avant le début des travaux : Résiliation du contrat de construction de maison individuelle sans fourniture de plan, note sous Cass. civ. 3e, 12 févr. 2014, pourvoi numéro 12-28.902, P

-Réception tacite et désordres dénoncés lors de la prise de possession, note sous Cass. civ. 3e, 26 mars 2014, numéro de pourvoi 13-13.437, NP

-La sécheresse peut constituer un cas de force majeure exonératoire, note sous Cass. civ. 3e, 26 mars 2014, pourvoi numéro 13-10.202, NP.

**RTDI 2014-3**

-Lois Hamon et Pinel : Renforcement des règles relatives aux délais de paiement dans les marchés privés de travaux, commentaire de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « loi Hamon », et de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite « loi Pinel »

-L’article 14, alinéa 1er de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance est conforme à la Constitution, note sous Cass. 3e civ., QPC, 10 juin 2014, n° 14-40.020

-Du devoir de l’entrepreneur de refuser de contracter. note sous Cass. 3e civ., 21 mai 2014, pourvoi n° 13-16.855

-Application de la garantie décennale à la réparation d’un désordre affectant un élément d’équipement indissociable rendant l’ouvrage impropre à sa destination, note sous Cass. 3e civ., 11 juin 2014, pourvoi n° 13-16.844

**RTDI 2014-4**

-Les travaux de démolition sont des « travaux de bâtiment » au sens de l’article 14-1 de la loi du 31 décembre 1975, note sous Cass. civ. 3e, 24 septembre 2014, pourvoi n° 13-14.404.

-Du régime de la clause prévoyant des pénalités de retard, note sous Cass. civ. 3e, 16 septembre 2014, pourvoi n° 13-10.284 ; Cass. civ. 3e, 17 septembre 2014, pourvoi n° 12-24.122.

**RTDI 2015-1**

-Des diligences et de la responsabilité du garant financier d'achèvement, note sous Cass. civ. 3e, 26 nov. 2014, n° 13-25.534 et Cass. civ. 3e, 26 nov. 2014, n° 13-22.863.

-Mise en oeuvre de la garantie de livraison : le maître de l'ouvrage peut dispenser le garant de son obligation de rechercher un constructeur, note sous Cass. civ. 3e, 17 déc. 2014, n° 13-21.803.

**RTDI 2015-2**

-Quand la clause résolutoire l'emporte sur l'exception d'inexécution, note sous Civ. 3e, 28 janvier 2015, pourvoi numéro 14-10.963

-Décret n° 2015-328 du 23 mars 2015 portant création du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

**RTDI 2015-3**

**IV Conférences, congrès et colloques publiés et non publiés**

* **Communications dans des colloques et congrès publiés**

1- **Encadrer ou favoriser le progrès ? L’exemple de la sécurité des produits, colloque « Qu’en est-il de la sécurité de la personne et des biens ? »** organisé par l’IFR « Mutation des normes juridiques », Université de Toulouse, 19-20 oct. 2006, Presses Universitaires de Toulouse-LGDJ, 2008, p. 271-287

2- **La responsabilité délictuelle des constructeurs, colloque « Responsabilités et assurances des constructeurs »** organisé les 1er et 2 mars 2007 par l’IEJUC, Université de Toulouse, Droit et ville, 2007, n° 63, p. 118-128.

3- **La pénétration en droit civil des techniques du droit commercial, colloque « Qu'en est-il du Code de Commerce 200 ans après ? Etat des lieux et projections »** organisé les 27-28 sept. 2007 par l’IFR « Mutation des normes juridiques », Université de Toulouse, LGDJ 2009, p. 115-127.

4- **La certification et les labels, outils de valorisation de la construction durable, colloque « Construction et développement durable »** organisé le 22 mai 2008 par l’IEJUC, Université de Toulouse, Droit et Ville 2008, n° 66, p. 69-97

5- **Gérer le risque environnemental par le contrat ? L’exemple des garanties de passif, colloque « Sites Pollués, Regards croisés, Ingénierie et réglementation »** organisé les 23 et 24 octobre 2008 par l’EJERIDD, Université de Toulouse, Litec 2009, p. 227-234.

6- **La notion de droit apparent, colloque «  Juge et apparence »,** organisé les 4 et 5 mai 2009 par le TACIP, Université de Toulouse-LGDJ 2011, p.185-203.

7- **Performance énergétique du bâtiment : l'introuvable responsabilité ?,** **colloque « La révolution environnementale »**, 42e congrès du Conseil National des experts architectes, 20 et 21 octobre 2011, publié dans Droit et Ville 2012, n° 73, p. 103-118.

8- **Les garanties de bonne fin : quelles adaptations à la crise ?, colloque « l’Actualité du droit de la promotion immobilière »** organisé le 8 mars 2013 à l’Université de Franche-Comté, publié dans Droit et patrimoine juill.-août 2013, p. 40-46.

9- **Quel projet de réforme du droit français des obligations ?, colloque international « Les changements économiques et leurs impacts sur le D.O.C. »** organisé à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l’Université Mohammed V Souissi de Rabat (Maroc), 8 et 9 mai 2013, (à paraître).

10- **Les nouvelles contraintes constructives, colloque « Le logement : questions d’actualités »** organisé par la RTDI, Herbert Smith Freehills et Thomson Reuters, 19 juin 2013, Paris, publié partiellement sous la forme d’un édito, Le temps n’est plus au droit, RTDI 2013-3, p. 1.

11- **La location meublée touristique**, Journée d'étude Tourisme urbain-Tourisme en ville, organisée par l’association du dialogue métropolitain de Toulouse (CUGT), 4 décembre 2013, publié par Toulouse Métropole éd, oct. 2014.

12- **Le bail réel immobilier logement, colloque annuel de l’Association française de droit de la construction,** Paris, 28 mars 2014, publié à la RDI 2014, p. 265.

13**- De la protection des monuments historiques à la mise en valeur du patrimoine architectural, colloque « La protection du patrimoine culturel et naturel : enjeux et perspectives juridiques »,** 19 et 20 janvier 2015, CTHDIP, Toulouse, publié aux Presses Universitaires de Toulouse

14- **Le vendeur constructeur et les assurances construction, Colloque « Le vendeur constructeur »,** Nantes, 20 mars 2015, publié à la revue Actes Pratiques et Ingénierie immobilière, Lexisnexis, sept. 2015.

15- **La réforme du bail commercial par la loi Pinel, colloque « Les impacts de la loi Pinel sur la pratique notariale »,** 10 avril 2015, Université Toulouse 1 Capitole, publié à la revue Droit et Ville n° 78, 2015.

16- **Le principe pollueur-payeur, Colloque « Droit public et droit privé de l’environnement : unité dans la diversité ? »,** Paris, IRDA, 12 juin 2015, (à paraître).

17- **La violation de la destination et de l’usage de l’immeuble, Colloque « Destinations et usages de l’immeuble, quelles notions pour quels droits »,** 30 juin 2015, IEJUC (à paraître à la revue Droit et Ville)

* **Communications dans des colloques, congrès et conférences non publiés.**

1- **L’existence de la responsabilité contractuelle**, colloque annuel des étudiants du M2 Droit privé fondamental sous la direction de Monsieur Louis Rozes, 2008, Toulouse.

2- **Urbanisme et construction, Etat des lieux de la recherche urbaine en Midi-Pyrénées**, 5 mars 2010, PREDAT Midi-Pyrénées, UT2 Mirail Toulouse

3- **Principe de précaution et responsabilité civile**, colloque annuel des étudiants du M2 Droit privé fondamental sous la direction de Monsieur Louis Rozes, 2011, Toulouse.

4- **Ville et énergie, point de vue du juriste**, Atelier inter-chercheur Ville‐Energie‐Densité organisé par l’Institut de la Ville, 24 juin 2011, ENSEEITH, Toulouse.

5- **L’acte d’avocat**, matinée d’étude organisée par l’Union des jeunes avocats du barreau de Toulouse, juillet 2011.

6- **La réforme de la surface de plancher**, Café Rezo, Chambre de commerce et d’industrie de Toulouse, avril 2012.

7- **Théorie générale de la gestion contractuelle de la responsabilité**, colloque « La gestion contractuelle de la responsabilité » organisé par les étudiants du M2 Droit des contrats et responsabilités des professionnels, 31 janvier 2013, Toulouse

8- **Responsabilité et assurances des constructeurs**, Présentation du droit français, congrès annuel de l’European society of Construction Law (ESCL), Paris, 21 oct. 2013.

9- **La actualidad de los proyectos de reforma en Francia y su comparación con el Derecho de las Obligaciones peruano**, Congreso internacional de derecho civil, Pontificia universidad católica del perú, 10-14 novembre 2014.

10- **Vente immobilière, aspects internationaux**, 4ème Journée des Cités européennes du droit, Barcelone, 21 novembre 2014 (avec Me S. Cauhaupé).

11- **Le corps humain : personne, bien ou chose ?,** colloque « Le corps humain saisi par le droit », organisé par les étudiants du M2 droit privé fondamental sous la direction de Jérôme Julien, 5 février 2015.

**V/ Expertises et réseaux scientifiques**

**1/ Expertises**

- Audition par MM les sénateurs C. Anziano et L. Béteille, rapporteurs du groupe de travail sur la responsabilité civile de la commission des lois du Sénat, Paris (cf. La responsabilité, des évolutions nécessaires, Sénat, juillet. 2009).

- Missions confiées par Toulouse Métropole (Révision de Règlement local de publicité ; mise en place du Plan de sauvegarde et de mise en valeur).

- Expertise pour l’Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES/HCERES)

- Expert pour l’Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)

**2/ Réseaux scientifiques**

Participation aux travaux du Gridauh et de l’Institut De la Ville dont l’IEJUC est membre fondateur. Rassemblant 7 laboratoires issus des trois universités toulousaines, de l’école d’architecture et de l’INSA, cet Institut a pour ambition de catalyser des recherches interdisciplinaires (aménagement, droit, géographie, science politique, sociologie, histoire, mathématique, génie, architecture) et d’organiser des séminaires interchercheurs.

**VI/ Activités internationales**

**1/** Invitation au colloque international célébrant le centenaire du Dahir des Obligations et des Contrats pour prononcer une intervention sur le thème « *Quel Projet de réforme du droit français des obligations ?*», Colloque organisé à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l’Université Mohammed V Souissi de Rabat (Maroc), 8 et 9 mai 2013, (à paraître).

**2/** Invitation au congreso internacional de derecho civil célébrant le trentenaire du Code civil Péruvien pour prononcer une intervention sur le thème « *La actualidad de los proyectos de reforma en Francia y su comparación con el Derecho de las Obligaciones peruano* », Pontificia universidad católica del perú, 10-14 novembre 2014.

**3/** Professeur invité à l’Université de Pernambuco de Recife (Brésil) au mois d’octobre 2015.

**VII/ Enseignements et Formations professionnelles.**

* **Enseignements**
* **Licence (les cours magistraux donnés cette année universitaire sont en gras) :**

- chargé du cours d’introduction au droit en première année de Licence de droit (L1-1) (30 h)

- chargé du cours de droit de la famille en première année de Licence de droit (L1-2) (30 h)

- chargé du cours de droit des affaires en deuxième année de Licence de droit (L2-3) (30 h)

- chargé du cours de droit des contrats en deuxième année de Licence de droit (L2-3) (30 h)

- **chargé du cours de responsabilité civile en deuxième année de Licence de droit (L2-4) (30 h)**

* **M1 (les cours magistraux donnés cette année universitaire sont en gras) :`**

-**chargé du cours de droit de la construction en M1 Notarial, immobilier (33 h)**

* **M2 (les interventions de cette année universitaire sont en gras) :**

**- chargé du cours « régimes spécifiques de responsabilité des professionnels » en master 2 Contrats et responsabilités des professionnels (10 h).**

- chargé du cours « sociétés internationales » en Master 2 Juriste international.

- chargé d’un cours de méthodologie et de raisonnement juridique en Master 2

- chargé du cours « droit des affaires » en Master 2 Droit privé fondamental

- **chargé du cours « droit des biens » en Master 2 Droit privé fondamental » (20 h).**

**- chargé du cours « promotion immobilière » en Master 2 (20 h) et à distance.**

- **Enseignements au Diplôme Supérieur du Notariat (Responsabilité professionnelle ; vente d’immeuble ancien ; vente d’immeuble à construire)**

* **Formation professionnelle**

- Création de 3 diplômes au sein de l’IEJUC : Droit et pratique des baux commerciaux; Droit et pratique de la copropriété; Droit et pratique de l’urbanisme (en partenariat avec le cabinet d’avocats Bouyssou et associés).

- Formations auprès de l’ordre des avocats du barreau de Toulouse, de l’ordre régional des géomètres experts, des magistrats de la cour d’appel de Toulouse, de l’Ecole Nationale de la Magistrature, d’Airbus Industrie ou encore auprès des professionnels de l’immobilier lors des séances intitulées « Les jeudis de l’immobilier » créées au sein de l’IEJUC.